

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.169

L'An deux Mille Treize, le 5 septembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 août 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 août 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, Mme MONJOIN, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DESCHANP représentée par Mme SERRE
M. MERLE représenté par M. DENIS
M. PAVON représenté par M. GIRAUD
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS
M. SIMONNET représenté par Mme ROY

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. REVOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Madame Eva ROY a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : SCI LA VILLALODGE ATLANTIQUE - RETROCESSION DE PARCELLES DE TERRAIN, RUE DES RENARDS, RUE DES ESTURGEONS ET ALLEE DES CHAMPS, CADASTREES SECTION BE N° 779, BE N° 782, BE N° 783, BE N° 785, BE N° 787, BE N° 789, BE N° 790, BE N° 793, BE N° 794, BE N° 796, BE N° 798, BE N° 800, BE N° 801 AU PROFIT DE LA VILLE DE ROYAN

RAPPORTEUR : Mme SERRE

VOTE : UNANIMITE

Après avoir achevé la construction d'une résidence composée de 7 bâtiments collectifs et de 22 villas individuelles et afin de permettre l'élargissement de la rue des Renards, de la rue des Esturgeons et de l'Allée des Champs, la Société Civile Immobilière LA VILLALODGE ATLANTIQUE, a proposé, par un courrier en date du 17 avril dernier, de rétrocéder à l'euro symbolique, au profit de la Ville de ROYAN les parcelles énumérées ci-dessous, représentant une superficie totale de 7 a 52 ca (752 m²):

Cadastre	Section	superficie
BE	n° 779	20 ca
BE	n° 782	29 ca
BE	n° 783	21 ca
BE	n° 785	2 a 30 ca
BE	n° 787	71 ca
BE	n° 789	5 ca
BE	n° 790	5 ca
BE	n° 793	1 ca
BE	n° 794	45 ca
BE	n° 796	99 ca
BE	n° 798	10 ca
BE	n° 800	1 a 99 ca
BE	N° 801	17 ca

En application de l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, le Maire a qualité pour passer en la forme administrative les actes relatifs aux droits réels immobiliers, et notamment ceux relatifs aux acquisitions d'immeubles.

Cependant, l'habilitation à recevoir et à authentifier de tels actes étant un pouvoir propre qui ne saurait être délégué, il importe, pour la passation d'un tel acte, que le conseil municipal désigne, par délibération, Monsieur le Premier Adjoint pour signer cet acte et ce, en présence de Monsieur le Député-Maire, habilité à procéder à l'authentification.

Pour entériner cette cession, il est proposé au conseil municipal d'acquérir les parcelles précitées, d'une superficie globale de 752 mètres carrés, pour l'euro symbolique, de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition et d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer ledit acte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- § Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- § Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1311-13,
- § Vu le code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L.1212-1, L.1212-3 et L.1212-6,
- § Vu la proposition de la SCI LA VILLALODGE ATLANTIQUE, en date du 17 avril 2013,
- § Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'acquérir à l'euro symbolique, les parcelles cadastrées section BE n° 779, BE n° 782, BE n° 783, BE n° 785, BE n° 787, BE n° 789, BE n° 790, BE n° 793, BE n° 794, BE n° 796, BE n° 798, BE n° 800, BE n° 801, d'une superficie totale de 752 m², pour l'élargissement de la Rue de Renards, de la Rue des Esturgeons et de l'Allée des Champs,
- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer ledit acte en présence de Monsieur le Député-Maire habilité à procéder à l'authentification

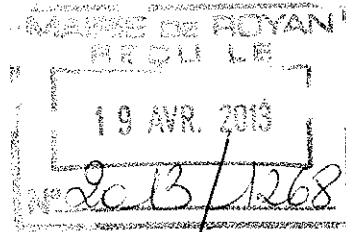
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 9 septembre 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD

Commune de ROYAN
Monsieur Hubert THOMAS
80 avenue de Pontailiac
17200 ROYAN



Toulouse le 17 avril 2013

Opération : Résidence La Villalodge Atlantique

Objet : rétrocession parcelles – rue des Renards – rue des Esturgeons – allée des Champs

Monsieur,

Notre société a obtenu le 13/04/2013 un permis de construire n° 017306 100136 et a achevé la construction d'une résidence composée de 7 bâtiments collectifs et 22 villas individuelles rue des Renards à Royan.

Vous trouverez ci-joint les documents d'arpentage numériques établis par Monsieur BOUTGES, géomètre, isolant les différentes parcelles devant être rétrocédées à la commune de ROYAN en vue de l'élargissement des rues des Renards, des Esturgeons et de l'allée des Champs.

Notre société est propriétaire desdites parcelles cadastrées section BE n°800-801-779-782-798-796-794-787-785-783-789-790-793 et reste à votre disposition pour signer tout acte de cession de ces parcelles à la Commune de ROYAN. Vous trouverez ci-joint les statuts ainsi que le K Bis de la SCI LA VILLALODGE ATLANTIQUE.

Dans l'attente et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Céline VAN HOEYDONCK
Juriste



SCI La Villalodge Atlantique

Commune : Royan 39692

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Section : BE
Qualité du plan :
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 31/08/2011
Support numérique :

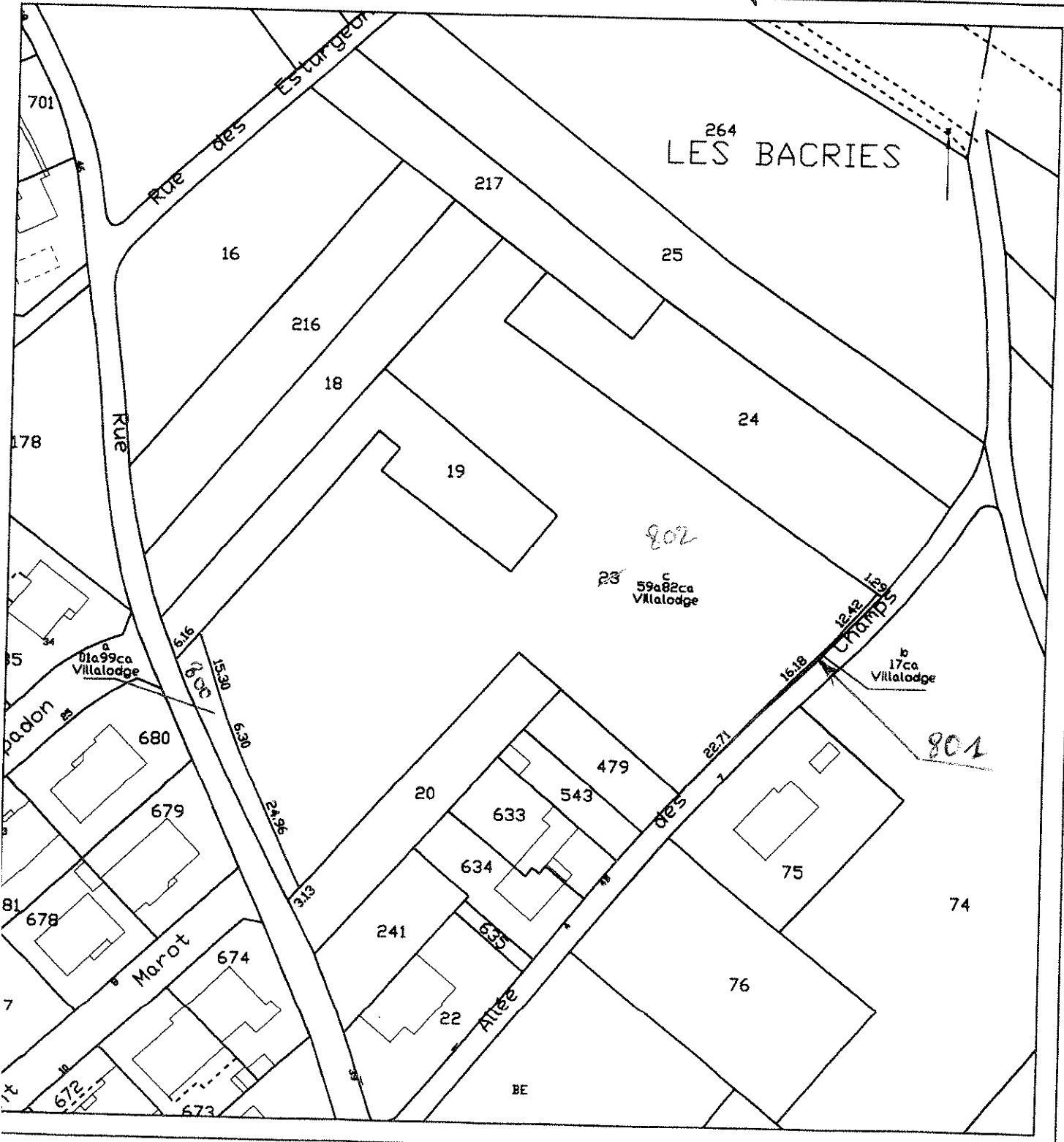
Numéro d'ordre du document d'arpentage :
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :
Cachet du service d'origine :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastreale
Branche de Saintes
4, Cours Charles de Gaulle
17108 SAINTES CEDEX
Tél : 05 46 96 51 54
Fax : 05 46 96 51 55

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : voir plan effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par M. _____ géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463
A La Rochelle, le 31.08.2011
Par toujours jointe

Document d'arpentage dressé par M. BOUTGES Bruno
à : LA ROCHELLE
Date : 31/08/2011
Signature : *[Signature]*

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une exécution (plan révisé par voie de mise à jour), dans le formulaire B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien rebaptisé du cadastre, etc.)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité compétente).

DOSSIER : 108115



CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : Royan

Section : BE
Qualité du plan :
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 20/07/2011
Support numérique :

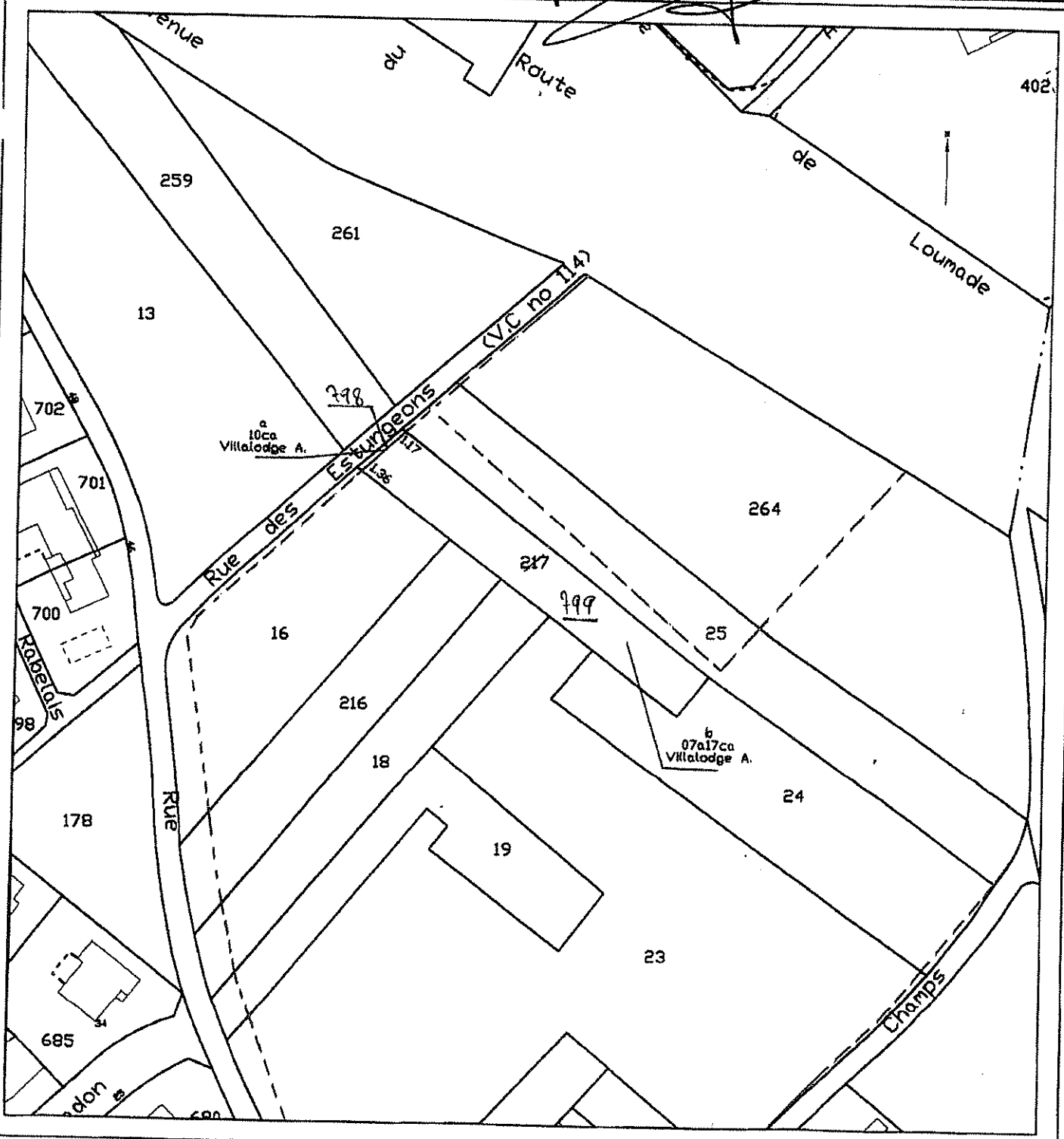
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 20066
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :
Cachet du service d'origine :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Rôles de Recouvrement des Impôts
Branche de Saintes
4, Cours Charles de Gaulle
17108 SAINTE 3 CEDEX
Tél. : 05 46 96 51 85
Fax : 05 46 96 51 55

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : voir plan effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par M. _____ géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463
A La Rochelle, le 20.07.2011

Document d'arpentage dressé par M. BOUTGES Bruno
à : LA ROCHELLE
Date : 20/07/2011
Signature : *[Signature]*

(1) Pour les meilleurs indices, le formateur A s'est assuré que dans et cas d'urte exécution (plan révisé par vote de vote à jour), dans la forme de la propriété, pour être effectuée au même piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien inscrit au cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités de signataires et ses délégués du propriétaire (venditaires, vices représentants qualité de l'entité acceptant).

DOSSIER : 108/13



CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
Royan

Numéro d'ordre du document d'arpentage : **3958W**
 Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :
 Cachet du service d'origine :

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
 Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
 Branche de Saintes
 4, Cours Charles de Gaulle
 17108 SAINTES CEDEX
 Tél. : 05 46 96 51 85

CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : voir plan effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par M. _____ géomètre à _____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

A La Rochelle, le 20.07.2011

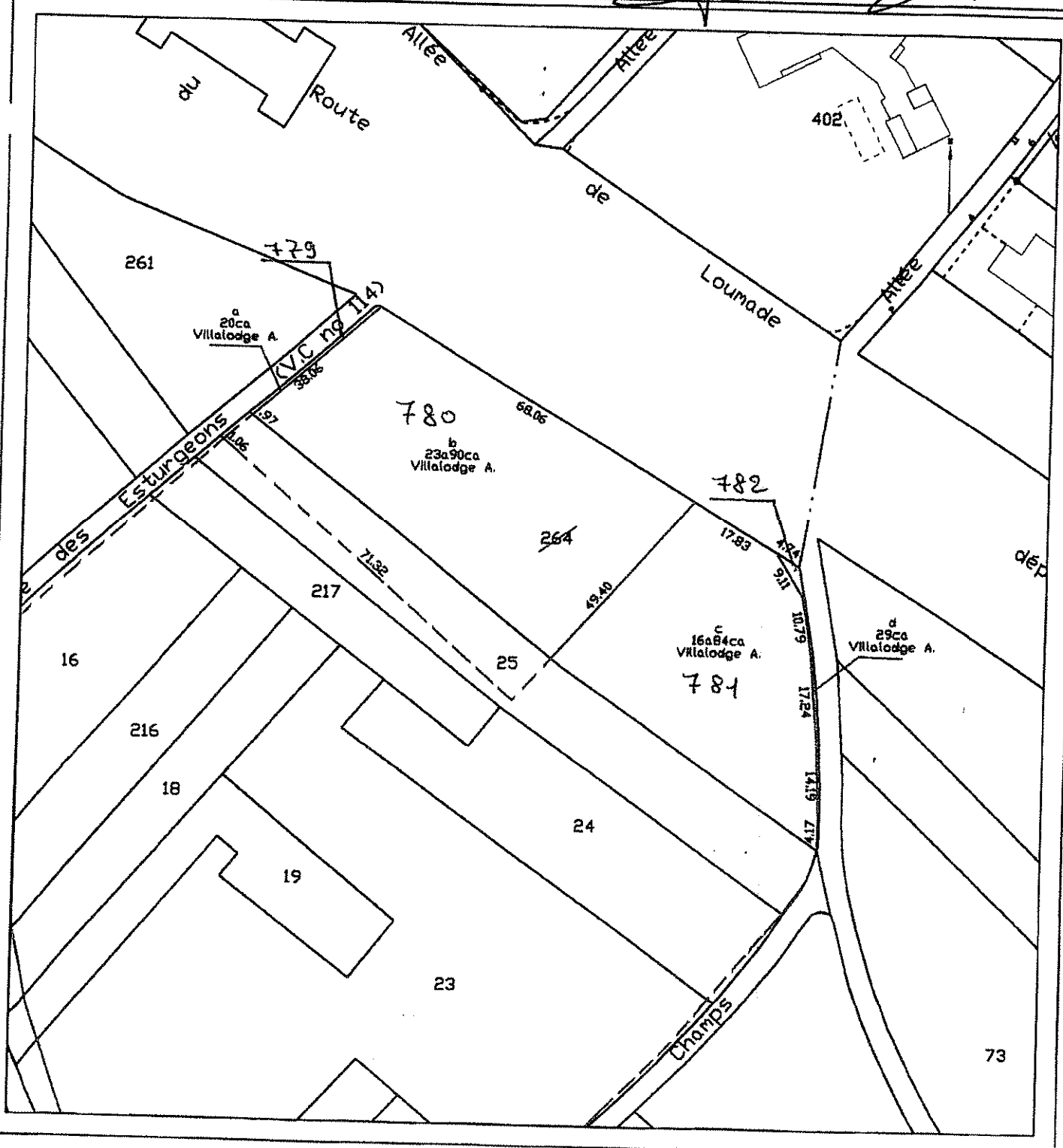
Tou toujours joints

Section : BE
 Qualité du plan :
 Echelle d'origine : 1/1000
 Echelle d'édition : 1/1000
 Date de l'édition : 20/07/2011
 Support numérique :

Document d'arpentage dressé par M. **BOLITGES Bruno**
 à : **LA ROCHELLE**
 Date : 20/07/2011
 Signature :

DOSSIER : 10813

(1) Payer les créances fiscales, la taxe de publicité foncière et en cas d'une acquisition (pas révisé par voie de mise à jour), dans la forme de ces propriétaires peuvent avoir obtenu sur même le plan.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou architecte inscrit au cadastre, etc...)
 (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, exécutif représentant qualifié de l'activité entrepreneuriale).



CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

Commune :
Royan

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Section : BE
Qualité du plan :
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 21/07/2011
Support numérique :

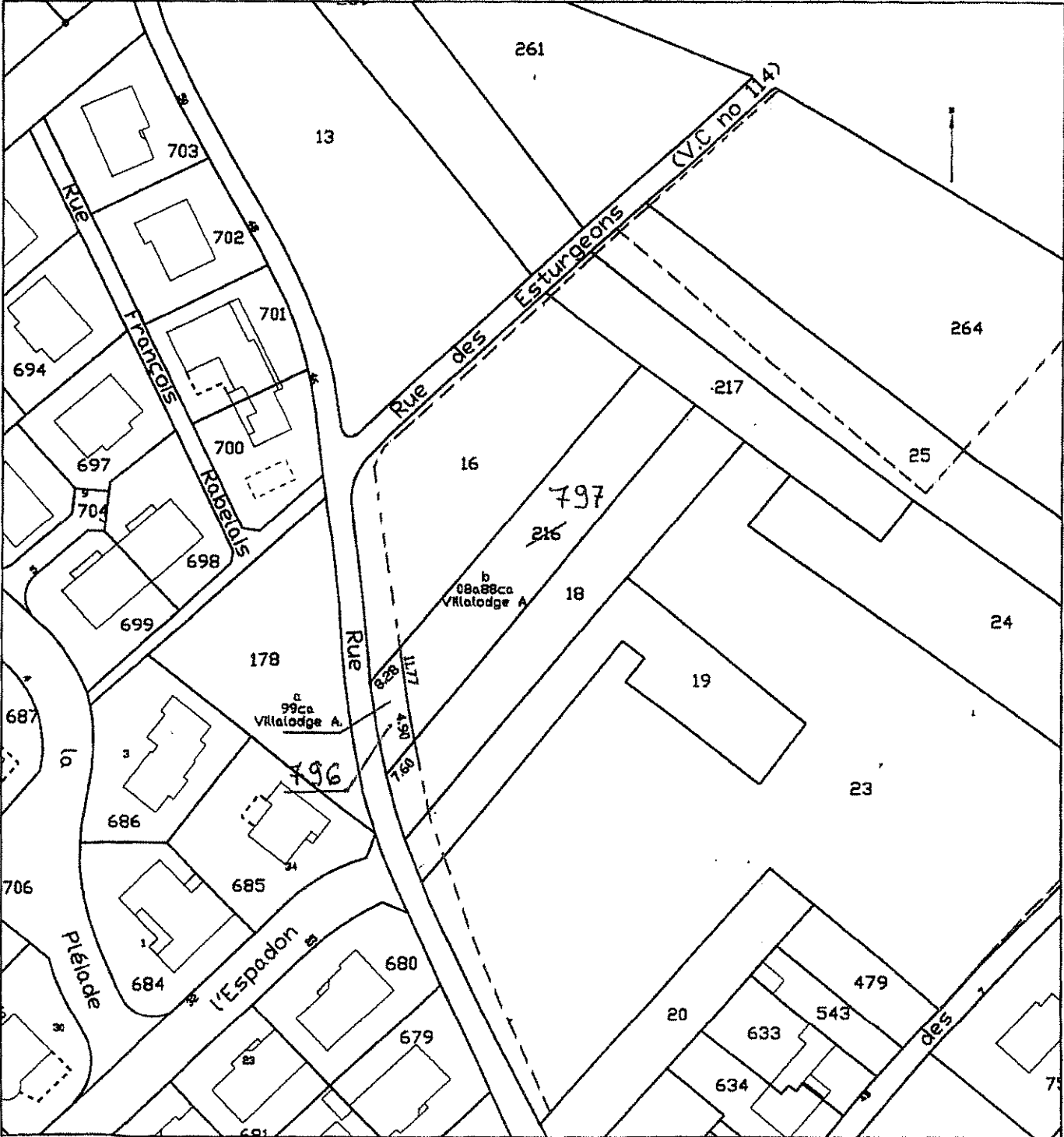
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 39646
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :
Cachet du service d'origine :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Pôle de Topographie et de Cadastre
Bureau de la Roche
4, Cours Charles de Gaulle
17108 SAINTES CEDEX
Tél. : 05 46 96 51 85
Fax : 05 46 96 51 55

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : voir plan effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé le par M. géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463
A La Rochelle, le 21.07.2011
Paul Jouvais Jovais

Document d'arpentage dressé par M. BOUTGES Bruno
à : LA ROCHELLE
Date : 21/07/2011
Signature x

(1) Payer les mentions fiscales. Le formulaire n'est applicable que dans et cas d'une acquisition (plan révisé par voie de mise à jour), dans le formulaire B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, topographe, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités des signataires s'il s'agit d'un propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'activité cadastrale).

DOSSIER : 108118



CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
Royan

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 396 3L

Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :

Cachet du service d'origine :

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre

Branche de Saintes

4, Cours Charles de Gaulle

17108 SAINTES CEDEX

Tél. : 05 46 96 51 85

Fax : 05 46 96 51 55

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau;
- B - En conformité d'un piquetage : voir plan effectué sur le terrain;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie et jointe, dressé le _____ par M. _____ géomètre à _____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6483

A La Rochelle, le 21.07.2011

Par tous les soussignés

Section : BE
Qualité du plan :

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 21/07/2011

Support numérique :

Document d'arpentage dressé par M. BOUTGES Bruno

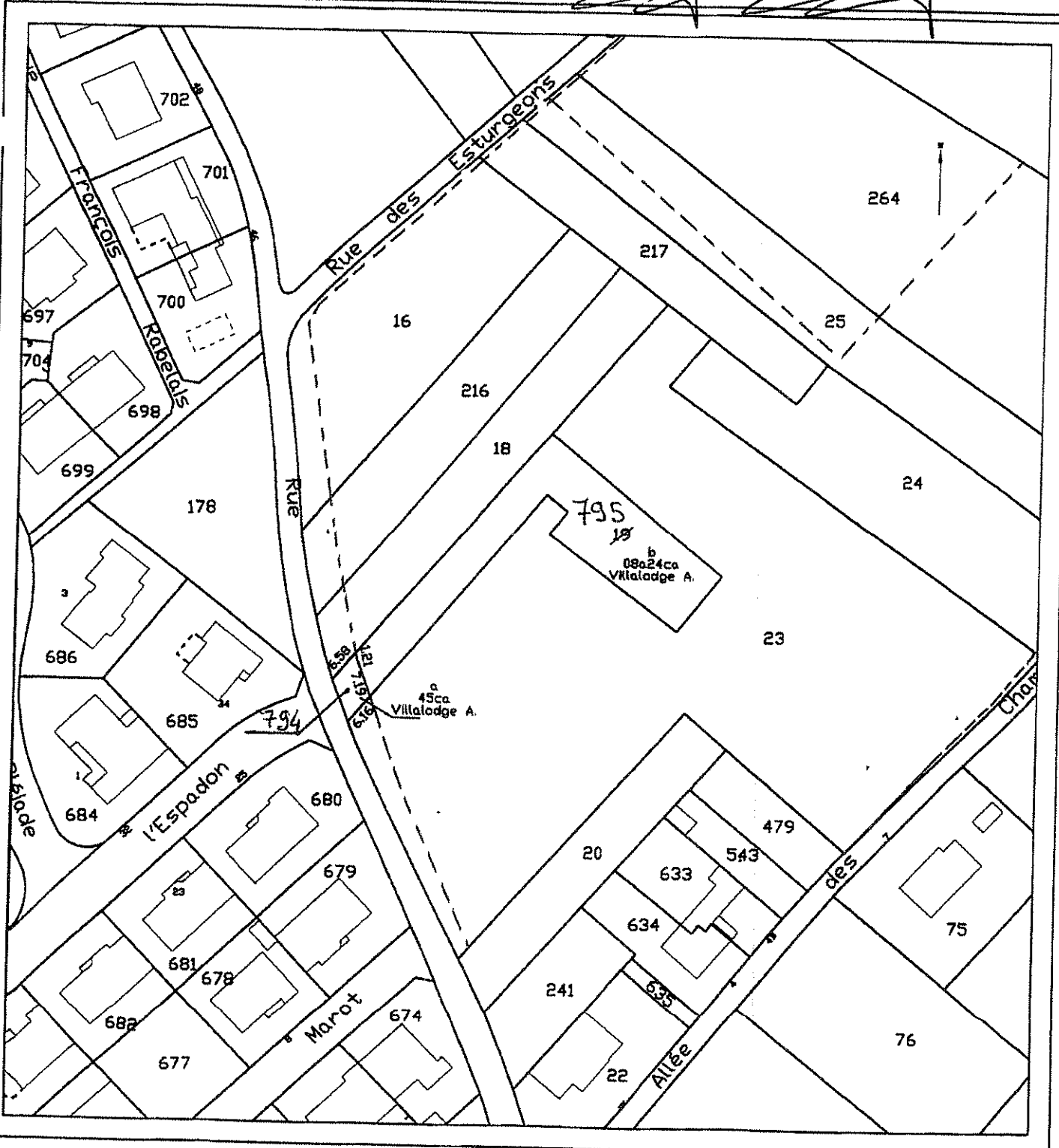
à : LA ROCHELLE

Date : 21/07/2011

Signature :

(1) Réviser les mentions bulées. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une section (plan tiré ou par voie de rive à rive), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien inscrit au cadastre, etc...)
 (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'avoué agréé).

DOSSIER : 108113



CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
Royan

Numéro d'ordre du document d'arpentage : **3961V**

Numéro d'ordre du registre de constatation des drois :

Cachet du service d'origine :

CENTRE DES FINANCES
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
Branche de Saintes
4, Cours Charles de Gaulle
17108 SAINTES CEDEX
Tél. : 05 46 96 51 85
Fax : 05 46 96 51 86

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau;
- B - En conformité d'un piquetage : voir plan effectué sur le terrain;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé le _____ par M. _____ géomètre à _____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 8463

A La Rochelle, le 21.07.2011

Par soussignés joints

Section : BE
Qualité du plan :

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 21/07/2011
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par M. BOUTGES Bruno

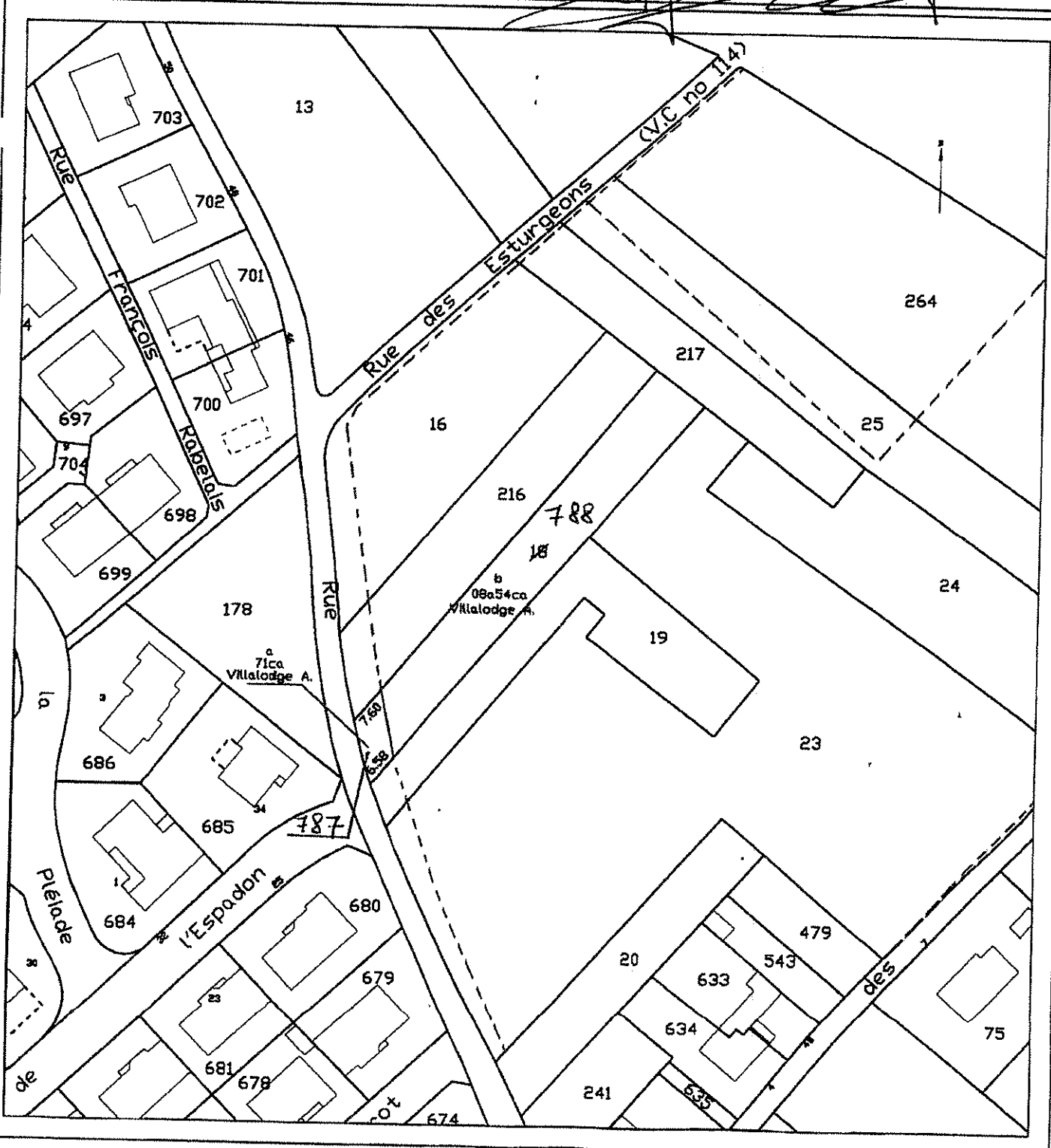
à : LA ROCHELLE

Date : 21/07/2011

Signature :

DOSSIER 108113

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan révisé par voie de copie à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou technicien inscrit au cadastre, etc...)
 (3) Préciser les noms et qualités de signataires et ses adresses du propriétaire (transmissaire, éventuellement représentant qualifié de l'autorité compétente).



CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
Royan

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 39602
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :

Cachet du service d'origine :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
N° de l'exploitant :
Branche :
4 Cours Charles de Gaulle
17106 SAINTES CEDEX
Tel. : 05 46 96 51 85
Fax : 05 46 96 51 55

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : voir plan effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par M. géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 8463

A La Rochelle, le 21.07.2011

Par Jouvais Joubert

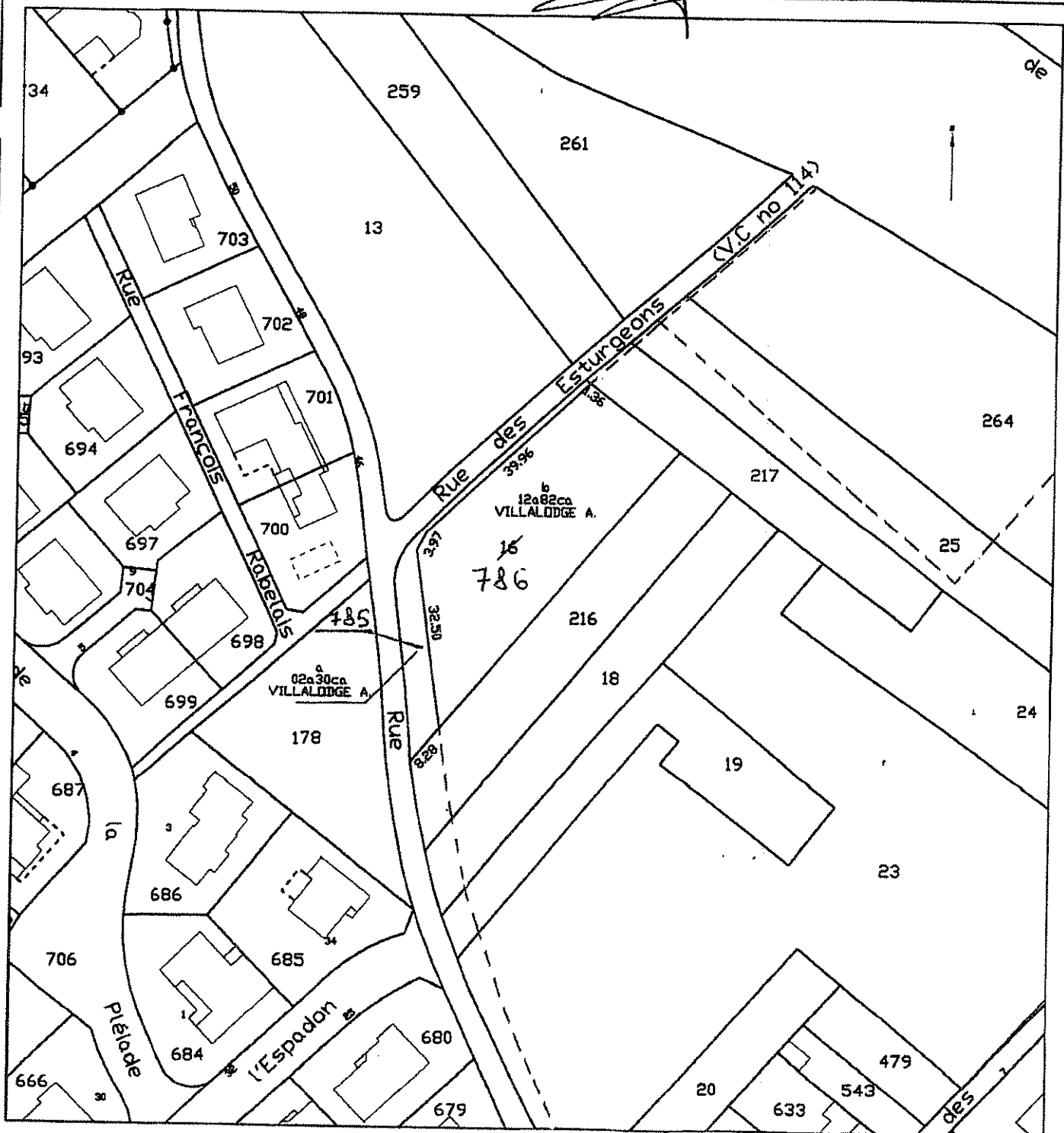
Section : BE
Qualité du plan :

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 21/07/2011
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par M. BOUTGES Bruno
à : LA ROCHELLE
Date : 21/07/2011
Signature :

BOSSIER - 108113

(1) Réviser les procédures existantes. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan révisé par vote de main à jour), dans le formulaire des propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien inscrit au cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités de signataires s'il est différents du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité compétente).



CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : Royan

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 39598
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :
Cachet du service d'origine :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
Branche de Saintes
4. Cours Charles de Gaulle
17108 SAINTES CEDEX
Tél. : 05 46 96 51 85
Fax : 05 46 96 51 55

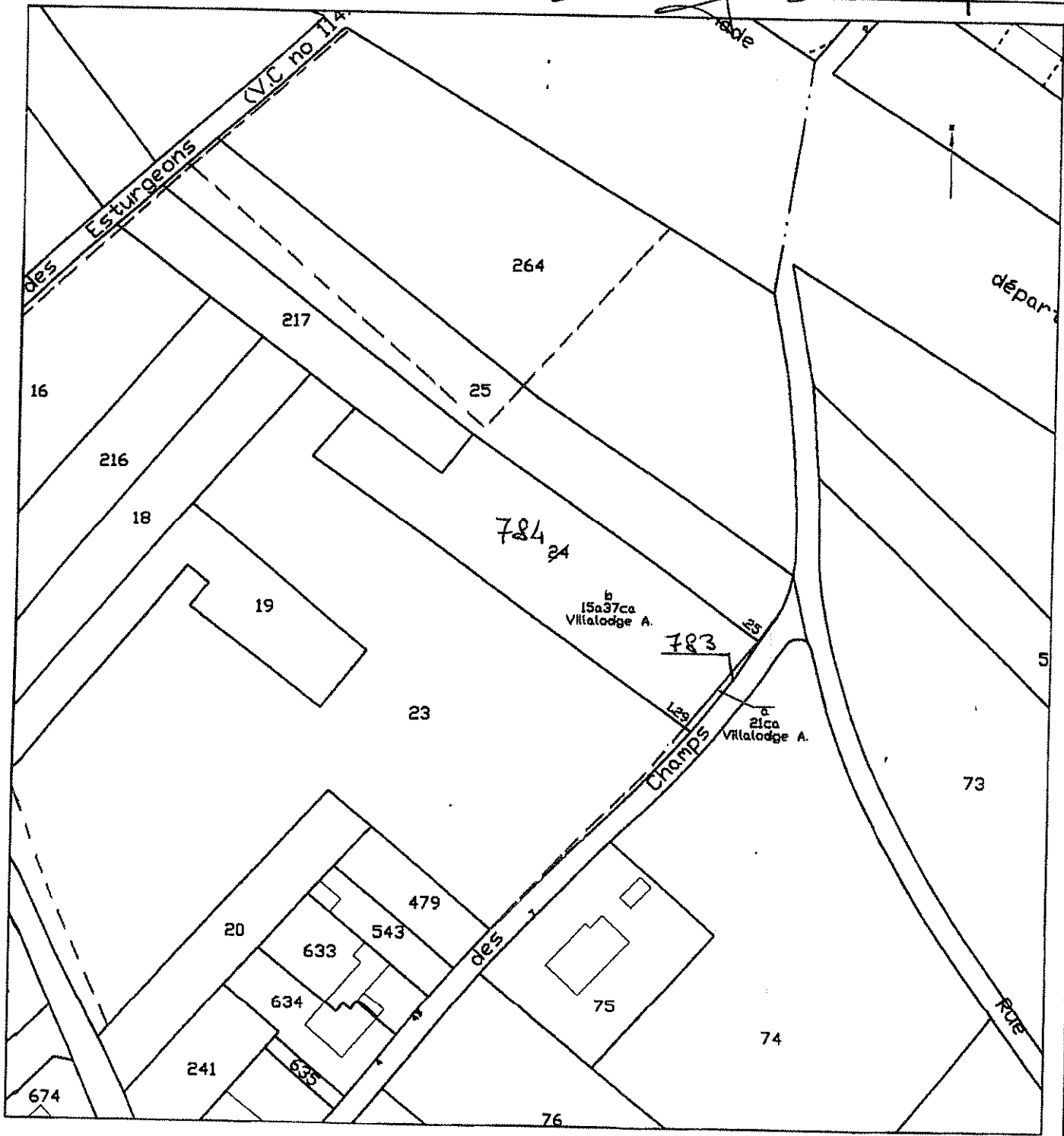
CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : voir plan effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé le _____ par M. _____ géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463
A La Rochelle, le 20.07.2011.

Section : BE
Qualité du plan :
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 20/07/2011
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par M. BOUTIGES Bruno
à LA ROCHELLE
Date : 20/07/2011
Signature: [Signature]

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable qu'à titre d'usage d'écritures (plan dressé par voie de titres à jour), dans le format B, les propriétaires doivent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne appelée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité de cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire et si titulaire de propriété (marchand, avocat représentant qualité de l'usucapion acquise).

DOSSIER : 108113



CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
Royan

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 3962R

Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :

Cachet du service d'origine :

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Pôle de Topographie et de Gestion Foncière
François de Saligny
4, Cours Charles de Gaulle
17108 SAINTE-OLIVE
Tel : 05 43 30 51 00

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : voir plan effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par M _____ géomètre à _____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 8483

A La Rochelle, le 20.07.2011

Paul Louis Jouis

Section : BE
Qualité du plan :

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 20/07/2011
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par M. BOUTGES Bruno

à : LA ROCHELLE

Date : 20/07/2011

Signature :

DOSSIER : 108413

(1) Réviser les mentions inscrites. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (par voie de vente de biens à jour), dans la formule B, le propriétaire peut avoir effectué lui-même le piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien inscrit au cadastre, etc...
 (3) Préciser les noms et qualités de signataires et les adresses des propriétaires (mandataires, avoués représentant qualité de l'usucapient).

